

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 22/05/2015

Le 28 mai 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Marc PECHOUX, Martial THEVENET

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

OBJET : ASSAINISSEMENT : Demande de subvention pour l'analyse des sédiments de la Saône

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que l'arrêté préfectoral du 9/02/2011 autorisant la construction de la station d'épuration des bords de Saône à Massieux, impose la réalisation de campagnes d'analyses physico-chimique et biologique sur la Saône au niveau du rejet de la station dans la Saône (art 6.2.5). Des mesures de l'état initial sont réalisées depuis juin 2013 par le bureau d'études IRH.

Voies Navigables de France conseillent de réaliser des analyses sur les sédiments de la Saône une fois par an sur plusieurs années afin d'avoir un suivi et prouver que le rejet de la STEP ne dégrade pas la qualité des sédiments.

Le cout de la prestation supplémentaire chiffré par IRH pour réaliser des compléments d'analyse sur les sédiments est de 8300 €HT.

Cette étude est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'actions « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'opération complémentaire d'analyse des sédiments de la Saône, ainsi que son montant fixé à 8300 € HT.
- ✓ **Mandate** le président pour signer l'avenant au marché d'études conclu avec le bureau d'études IRH pour réaliser ces compléments d'analyses sur les sédiments et toutes pièces se rapportant à cette opération.
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération.
- ✓ **Sollicite** les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour financer cette opération.
- ✓ **Autorise** le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser.
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

- 3 JUIN 2015

- 3 JUIN 2015

A Trévoux, le
Le Président,
Bernard GRISON

